



Fraude à la carte Pass Carrefour

Par **Salemou**, le **27/01/2024 à 15:55**

Bonjour, Suite à une arnaque en bande organisée à la sortie d'un magasin Carrefour, mon père âgé de 84 ans a été à son insu dépossédé de sa carte Pass à l'intérieur de son véhicule. Deux opérations frauduleuses (paris sportifs chez un marchand de la galerie marchande) ont été effectués, l'une de 2300 euros au comptant et une deuxième de 2700 à crédit. Après opposition et dépôt de plainte, l'assureur de la carte l'informe qu'il ne sera pas remboursé car ladite carte a été dérobée dans le véhicule (absence d'effraction car arnaque au pneu cervé). Nous avons retrouvé le commerçant chez lequel les délits ont été commis. Il nous a confirmé ne pas reconnaître mon père comme étant l'auteur de la transaction. Nous avons également contacté le PC sécurité de la galerie marchande qui dispose des bandes vidéos du jour du délit (16 janvier 2024). Nous avons prévu de retourner porter plainte afin de signaler la deuxième opération qui est apparue en différé sur le compte de mon père puisque qu'étant à crédit. Carrefour, de son côté, se dégage de toute implication dans ce litige. Que nous recommandez vous de faire ? Quelle instance ou article de loi pouvons nous saisir ou invoquer afin d'obtenir un remboursement pour le préjudice occasionné ?

vous remerciant par avance de vos précieux conseils, nous vous saluons bien cordialement.

Catherine Bayon-Lopez